

VILLE DE FLINES LEZ RACHES

MODIFICATION DE L'ARRETE 141_2024 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC

Nous, Maire de la Commune de Flines-Lez-Raches,

Vu le Code des Collectivités Territoriales art. L 2212.2 - 2213.1 - 2213.2 - 2213.3,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la décision n°48/2023 en date du 16 décembre 2023 portant tarification de l'occupation du domaine public en 2024 ;

Vu l'arrêté 45_2024 du 24 février 2024 ;

Vu la demande effectuée en date du 08 juillet 2024 par le propriétaire du 32 Boulevard des Alliés qui sollicite l'autorisation d'occuper le trottoir en vue d'y installer une benne de 3,50m x 2,20m soit 7,70m² ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au 32 Boulevard des Alliés **du 11 juillet 2024 au 12 juillet 2024 soit 1 jour** ;

ARRETONS

L'arrêté 141_2024 du 08 juillet 2024 est modifié comme suit :

Article 1 : L'article 2 est modifié comme suit : La présente autorisation est accordée **du 11 juillet 2024 au 12 juillet 2024 soit 1 jour**

Article 2 : L'article 3 est modifié comme suit : Le permissionnaire devra s'acquitter d'une redevance d'un montant fixé à **0.7€ par mètres carrés et par jour** soit **3,50 x 2,20 x 0.70 x 1 = 5,39€**.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 15 juillet 2024.

Le Maire,



Signé

Annie GOUPIL